

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 607-02-2025

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement numéro 607-02-2025, Règlement modifiant le Règlement de lotissement 607-2023 tel que déjà amendé afin de réviser certaines dispositions règlementaires dans le but de favoriser la dissolution des copropriétés.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 16 juillet 2025.
- 3- Le règlement numéro 607-02-2025 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT deux-mille-vingt-cinq.



Directeur général et greffier-trésorier
Miguel C. Rousseau